

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 juin 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F – ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G - COZ L – PINGET M.C (procuration de POIPY L) - ROUX G - BALLESTA P – LAMBERT C

Absents (excusés) : POIPY L – ANTUNES N

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Demande de certificat d'urbanisme

♦ Mme DIDIER Delphyne : CU opérationnel pour la construction d'une maison individuelle

Situation : parcelle section AD N°208

La demande est transmise pour instruction à la communauté de communes du pays Roussillonnais.

1.2 : Déclarations préalables

♦ AB Services pour M. et Mme CHAMPION Denis : panneaux photovoltaïques

Situation : 120, chemin de la Perlande

La demande est transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

♦ Mme GUICHARD Maude : abri pour animaux de 12 m².

Situation : chemin des crêtes

La demande a reçu un avis défavorable du service instructeur. Il a été demandé officiellement au pétitionnaire de démolir cette construction bâtie sans autorisation.

1.3 : Demande d'autorisation de travaux

♦ SAS Domalane : aménagement intérieur d'une surface commerciale

Situation : ZA Etang Girard

Le dossier a été transmis aux services compétents en matière d'accessibilité et de sécurité.

POINT N°2 : CULTURE - PATRIMOINE

2.1 : Aménagement au bourg de Revel

♦ La consultation des entreprises est en cours. La commission d'appels d'offres se réunira le 13 juillet pour ouvrir les plis.

♦ Une demande de subvention a été déposée auprès de la conférence territoriale du Département pour la partie sécuritaire du dossier correspondant à l'aménagement du cheminement piétonnier.

♦ La commune déposera le dossier pour obtenir d'autres financements (contrat de ruralité de l'état, DETR, subvention au titre du patrimoine et de l'environnement). Elle affinera le dossier déposé au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

2.2 : Point sur les dossiers avec le syndicat des eaux Dolon Varèze

- ♦ Au bourg de Tourdan, le gîte sera branché sur le réseau chemin du Surey
- ♦ Parc : il est envisagé de déplacer la borne incendie (emplacement à déterminer)
- ♦ Place des Terreaux : le réseau doit être en séparatif. Un test « fumée » sera réalisé.
- ♦ La commune était avant adhésion au syndicat, alimentée par les sources de Servonnières. Ce réseau a été présenté à la direction actuelle du syndicat pour voir comment il pourrait être réutilisé.

POINT N°3 : BATIMENTS

3.1 : Cuisine centrale

- ♦ Suite à la remise en état demandée par l'expert, des tests de débit vont pouvoir être réalisés.

3.2 : Groupe scolaire

- ♦ Les travaux dans les toilettes de l'école sont terminés. La commune a programmé pour cet été la rénovation de la salle de réunion avec l'aménagement de rangements.

3.3 : Vestiaires du stade

- ♦ La chaudière gaz du stade doit être changée. Le responsable du syndicat des énergies de l'Isère qui suit notre commune préconise un remplacement à l'identique. Il conviendrait aussi d'installer un adoucisseur d'eau et de calorifuger les canalisations.

3.4 : Logement 48 rue du billier

- ♦ Il n'y avait pas de candidature pour ce logement à la dernière commission logement social. Une information sera insérée dans le prochain RTI.

3.5 : Logement impasse de l'église Notre Dame

- ♦ Une partie de la barrière devant le logement est à refaire. Il est envisagé de faire réaliser ce travail par les employés communaux.

POINT N°4 : ECOLES

4.1 : Bilan financier du regroupement pédagogique 2015/2016

- ♦ Le conseil municipal valide à l'unanimité le bilan financier du regroupement pédagogique pour l'année scolaire 2015/2016. Il comporte l'analyse de différents services (fonctionnement de la maternelle, fonctionnement de la primaire, achat de fournitures, garderie, restauration scolaire). Globalement, sur l'ensemble de ces postes, la commune de Revel-Tourdan est redevable envers celle de Pisieu de la somme de 11.130,48 €.

4.2 : Bilan financier des NAP 2015/2016

- ♦ Le conseil municipal valide à l'unanimité le bilan financier des nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2015/2016. Après prise en compte des charges de personnel, des intervenants, des achats de fournitures ; et des aides de l'Etat et de la caisse d'allocations familiales, la commune de Pisieu est redevable envers

celle de Revel-Tourdan de la somme de 1.059,32 €. Il est rappelé la participation de bénévoles, qu'il convient de remercier pour leur investissement.

4.3 : Tarifs au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017/2018

- ♦ Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, fixe des tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
 - prix du repas enfant : 3,35 €
 - prix du repas adulte : 6,70 €

4.4 : Activités périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2017/2018

- ♦ Après concertation entre les communes de Pisiu et Revel-Tourdan, il est décidé de ne pas changer le fonctionnement actuel dans les écoles à la prochaine rentrée et de maintenir les « NAP ». Les communes auront ainsi toute l'année scolaire pour étudier sereinement le maintien des NAP ou non, et le passage éventuel à la semaine de 4 jours.

4.5 : Service civique

- ♦ L'école primaire souhaite recruter une personne à la rentrée dans le cadre du service civique. Les candidats doivent avoir entre 18 et 25 ans.

POINT N°5 : PERSONNEL COMMUNAL

- ♦ Un point est fait sur l'activité du service technique. Un jeune recruté par l'intermédiaire d'ASPIT Emploi renforce momentanément l'effectif et donne entière satisfaction.
- ♦ Un stagiaire, en reconversion, sera accueilli au service technique du 28 août au 15 septembre.

POINT N°6 : ELECTRICITE

6.1 : Cuisine centrale

- ♦ Le SEDI préconise de faire vérifier l'installation électrique par un professionnel.

6.2 : Eglise de Revel

- ♦ Après analyse du fonctionnement du chauffage, il n'est pas souhaitable de modifier l'abonnement électrique.

6.3 : Eclairage public

- ♦ Dans le cadre de l'étude des économies d'énergie possibles au niveau de l'éclairage public, il est précisé que les nouvelles ampoules installées sont des leds, donc à basse consommation. Pour ce type de lampes, il y a déjà une baisse d'intensité programmée mais il n'est pas possible de couper totalement l'éclairage.
- ♦ Une consommation anormale a été constatée sur le poste des Rivoires. Une surveillance des factures sera assurée, sachant qu'une nouvelle armoire électrique a été installée dans ce secteur.

POINT N°7 : VOIRIE

7.1 : Aménagement sécuritaire route de Pisieu

♦ Il a été constaté que des usagers ne respectent pas le ralentisseur près du chemin de Gambaloup et roulent à gauche, rendant le carrefour dangereux. Il est donc décidé d'aligner les deux ralentisseurs, avant le chemin de Gambaloup en venant de Revel.

POINT N°8 : ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE

8.1 : conférence sur les déchets verts

♦ Suite à la conférence sur la gestion des déchets verts il est prévu de préparer un « topo » sur quelques points abordés qui peuvent intéresser la population.

POINT N°9 : DIVERS

9.1 : Elections sénatoriales

♦ Le conseil municipal se réunira vendredi 30 juin à 17 h 30 pour l'élection des délégués et suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs en septembre.

POINT N°10 : COURRIERS

- ♦ Avis de la commune de Primarette concernant la passerelle « Billot » en mauvais état, et informant du déclassement du chemin rural qui accédait à cette passerelle.
- ♦ Evoqué : mail reçu concernant le stationnement anarchique dans le bourg de Revel
- ♦ Courrier d'un administré concernant le déroulement des élections

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD